



Fédération des Enseignants de Langue et Culture  
d'Occitanie  
de l'Éducation Nationale

(académies de Nice, Aix-Marseille, Grenoble, Clermont-Ferrand, Montpellier,  
Toulouse, Bordeaux, Limoges, Poitiers, Ile de France)

Federacion dels Ensenhaires de Lengua e Cultura d'Òc

Butletin n° 279  
23/01/2009

La FELCO remercie les élus pour leurs interventions.  
Elle remercie aussi les élus qui lui ont adressé leurs vœux.  
Nous répercuterons auprès de nos adhérents l'ensemble des informations reçues  
par courriel.

ENSEIGNEMENT PUBLIC - « LANGUES REGIONALES »  
INTERVENTION DES PARLEMENTAIRES

Questions écrites au gouvernement - novembre/décembre 2008

Jean-Luc Fichet (Finistère), Ciotti Éric (Alpes-Maritimes), Estrosi Christian (Alpes-Maritimes), Deguilhem  
Pascal (Dordogne), Warsmann Jean-Luc (Ardennes), Peiro Germinal (Dordogne), Dumas William (Gard)

SENAT

Futur projet de loi relatif aux langues régionales

13<sup>ème</sup> législature

- M. Jean-Luc Fichet (Finistère - SOC)

Question écrite n° 06685 publiée dans le JO Sénat du 18/12/2008

M. Jean-Luc Fichet appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication  
sur le futur projet de loi relatif aux langues régionales.

Un texte concernant l'enseignement, les médias, la culture et les services publics a été annoncé  
pour 2009 afin de compléter l'inscription des langues régionales dans la Constitution.

Des avancées importantes sont attendues par les associations, notamment en ce qui concerne la  
langue bretonne, dans le domaine tout particulier de l'enseignement. Il s'agit de faire en sorte  
que l'enseignement du breton et des langues régionales devienne un droit pour tous les enfants  
dont les parents en font la demande. Il ne s'agit pas de rendre l'enseignement des langues  
régionales obligatoire mais juste de ne plus refuser ce type d'enseignement aux personnes qui en  
font la demande pour leurs enfants. Ce serait seulement le respect de la demande parentale.  
En conséquence, il la prie de bien vouloir lui indiquer les dispositions qu'elle compte prendre  
pour répondre au souci des associations de parents d'élèves afin que cet enseignement sorte au  
plus vite de la précarité juridique et puisse être accessible à toutes les familles qui le souhaitent,  
et de bien vouloir lui préciser le calendrier de l'examen du futur projet de loi.

ASSEMBLADA NACIONALA

- M. Ciotti Éric (Union pour un Mouvement Populaire - Alpes-Maritimes)

Question publiée au JO le 16/12/2008

M. Éric Ciotti attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la motion adoptée  
par les associations d'enseignants et de parents d'élèves des différentes langues régionales de

FELCO 279- Questions écrites des députés et sénateurs - novembre-décembre 2008

CRDP allée de la Citadelle 34064 Montpellier Cedex 2 | 04 67 66 33 31 | mail secrétariat [mjbv@wanadoo.fr] |  
bulletins FELCO - Pagina 1

France réunies en colloque à Saint-Affrique et Mende. Par cette motion, ils font part de leurs inquiétudes concernant l'enseignement des langues régionales en continu de la maternelle à l'université et le recrutement d'enseignants par le concours spécial CRPE. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer son sentiment sur cette motion et les intentions du Gouvernement concernant l'enseignement des langues régionales.

- **M. Estrosi Christian** (Union pour un Mouvement Populaire - Alpes-Maritimes )  
*Question publiée au JO le 16/12/2008*

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le mécontentement des membres de l'association d'études occitanes qui regrettent l'heure tardive et l'irrégularité de la diffusion des émissions en langues régionales. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer quels sont les principes directeurs qui organisent la diffusion des émissions en langue régionale.

- M. Deguilhem Pascal** ( Socialiste, radical, citoyen et divers gauche - Dordogne )  
*Question publiée au JO le 09/12/2008*

M. Pascal Deguilhem attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la motion de la Fédération des langues régionales dans l'enseignement public (FLAREP), adoptée par les associations d'enseignants et de parents d'élèves réunies dernièrement en colloque à Saint-Affrique et Mende. La FLAREP, fédération regroupant les associations d'enseignants et de parents d'élèves des diverses langues de France, suit avec la plus grande attention les différents projets de réforme annoncés et progressivement diffusés concernant l'enseignement de la maternelle à l'université. Elle est tout particulièrement attentive à tout ce qui concerne les langues régionales. Ces langues viennent de trouver enfin une place dans la Constitution, qui les reconnaît comme faisant partie du patrimoine national. Et par ailleurs, le Gouvernement promet de soumettre en 2009 un projet de loi sur leur développement. Tous ces éléments semblent *a priori* indiquer une évolution positive, permettant à la France de se mettre en conformité avec un certain nombre de textes internationaux, notamment la convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle, signée par notre pays. Cependant, en constatant que les projets engagés par le ministère de l'éducation nationale ne vont pas tout à fait dans le même sens, la FLAREP estime donc nécessaire d'appeler son attention sur un certain nombre de points cruciaux pour le développement de ce patrimoine national que représentent nos langues. Il lui apparaît indispensable d'abord de rappeler la nécessité d'un enseignement des langues régionales en continuité de la maternelle à l'université, et la nécessité conjointe d'une politique vigoureuse d'offre d'enseignement, notamment, dans le domaine de l'enseignement bilingue. Cet enseignement doit être encadré par des programmes précis, sur le modèle de ceux déjà parus pour l'enseignement primaire. La place des langues régionales dans les différents cursus scolaires doit être prévue, et ce de façon non concurrentielle avec les autres langues ou disciplines enseignées. La FLAREP voulait attirer ensuite son attention sur les points concernant la formation et le recrutement des enseignants. Elle souhaite maintenir le concours CRPE spécial permettant de recruter les maîtres des cursus bilingues, une formation et une validation en langue régionale y compris dans le cadre du concours CRPE normal. Elle voudrait également créer un concours d'agrégation de langues régionales. Il le remercie de bien vouloir le tenir informé de sa position sur le sujet.

- **M. Warsmann Jean-Luc** (Union pour un Mouvement Populaire – **Ardennes**)  
*Question publiée au JO le 09/12/2008*

M. Jean-Luc Warsmann prie Mme la ministre de la culture et de la communication de bien vouloir lui indiquer le montant et la nature des aides apportés par l'État en faveur du maintien des différentes cultures et traditions régionales coexistant sur le territoire national.

- **M. Peiro Germinal** (Socialiste, radical, citoyen et divers gauche - **Dordogne**)  
*Question publiée au JO le : 02/12/2008*

M. Germinal Peiro attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le maintien du statut de langues vivantes aux langues régionales. La maquette de la réforme du baccalauréat en cours d'élaboration prévoit que deux langues vivantes étrangères seront obligatoires à l'examen. De fait, les langues vivantes régionales seraient évincées du système et deviendraient une simple option facultative. Alors que la pérennité des cultures et des langues historiques de France a besoin d'une réflexion sereine qui puisse s'inscrire dans la durée, cette perspective de réforme irait à l'encontre des attentes de nombre de nos concitoyens alors que les langues régionales sont inscrites dans notre Constitution, que les collectivités territoriales s'engagent dans le soutien et l'accompagnement à l'enseignement des langues régionales, que notre pays a signé la convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle et que ces langues sont encore de véritables langues vivantes pour beaucoup. Aussi, il aimerait connaître les mesures qu'il compte mettre en oeuvre pour en assurer de façon pérenne la présence à l'examen du baccalauréat en tant que langue vivante.

- **M. Dumas William** (Socialiste, radical, citoyen et divers gauche - **Gard**)  
*Question publiée au JO le : 25/11/2008*

M. William Dumas attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les nouvelles maquettes des concours de recrutement des enseignants, qui ont été présentées récemment, et qui semblent ignorer pour l'instant la formation et le recrutement des enseignants de langues régionales. Le nombre d'élèves apprenant une langue régionale est en constante progression, notamment en sections bilingues. À l'heure où les langues régionales sont inscrites dans la constitution de la République comme « patrimoine de France », que le code de l'éducation dispose « qu'un enseignement de langues et cultures régionales peut être dispensé tout au long de la scolarité », que les collectivités territoriales s'engagent, conformément à la loi, dans le soutien et l'accompagnement à l'enseignement des langues régionales, et que notre pays a ratifié la convention de l'Unesco sur la diversité culturelle, il paraîtrait incompréhensible qu'une régression sur ce plan soit avérée. Devant le risque de la complète marginalisation de cet enseignement, il lui demande de lui donner un éclairage sur ce point et de lui indiquer s'il compte s'assurer que les dispositions en faveur du recrutement des enseignants des langues régionales sont bien programmées dans les projets de concours